

### **L'appel à projets arT-bre dans sa globalité**

Durant une semaine, 40 artistes(ou collectifs) seront appelés à réaliser une installation artistique originale Land'art sur le thème des quatre éléments. Les réalisations seront placées sur quatre sentiers choisis pour leur localisation et leur réputation au Pays des Collines. Chacun d'entre eux aura une thématique précise des quatre éléments à développer : l'air – le feu – la terre – l'eau.

Une exposition de photographies des œuvres présentées lors de l'évènement sera réalisée sur les 4 communes par un photographe professionnel. Un livret sera imprimé et diffusé sur tout le Pays des Collines.

L'évènement est organisé par le Centre Culturel du Pays des Collines en partenariat avec les différentes communes du Pays des Collines : Ellezelles, Flobecq, Mont de l'Enclus et Frasnes-lez-Anvaing.

### **Contexte**

Pour ses quarante ans, le centre culturel va lancer son projet Land Art : réinvestissement de sentiers se voulant être des balades initiatiques à l'art contemporain, le public n'ayant pour la plupart comme seuls bagages curiosité et découverte.

Ce projet rentre en parfaite adéquation avec les missions confiées au Centre culturel, tant par la diffusion ayant pour objectif de valoriser les richesses culturelles locales (le cadre naturel du territoire) que par sa mission régionale de développement du territoire du Pays des Collines à travers un travail de renforcement de la citoyenneté, de l'identité du Pays des Collines et du sentiment d'appartenance au Pays des Collines. De plus, ce projet cadre complètement à la notion de médiation culturelle en permettant à chacun d'accéder aux activités proposées en apportant, notamment, les clés de compréhension nécessaires d'accès aux œuvres proposées.

Le but du Centre culturel est d'imaginer un projet commun sur les quatre entités qui forment son territoire. La notion de transcommunalité se retrouverait dans chaque réflexion et action menée pour parvenir à la mise en place du projet : installation des parcours artistiques sur l'ensemble du territoire où chacun d'eux comportera ses particularités et ses spécificités propres (sentiers, thème) et, dans un même temps, réflexion globale de la discipline, du projet et des moyens mis en œuvre, ceci ayant pour but de parvenir à un aboutissement commun.

Deux enjeux spécifiques seront rencontrés grâce à ce projet : l'un est d'unifier les communes et ses citoyens dans un évènement conjoint et l'autre est d'aller à la rencontre d'un public non averti à l'art contemporain.

En effet, utilisant la fréquentation élevée des lieux choisis pour l'installation des parcours et exploitant le loisir de la marche, le Centre culturel du Pays des Collines espère toucher la population de manière générale en investissant différents cadres bucoliques. Le projet se développera dans un concept d'intégration d'art contemporain autour des différents parcours pédestres existants.

### **En pratique**

Les artistes(ou collectifs) participant à l'évènement seront sélectionnés sur base d'un dossier de candidature à déposer avant le 20 janvier 2012.

La sélection des candidats sera effectuée par un jury présidé par Jacky LEGGE, composé des échevins de la culture des quatre communes du Pays des Collines et

de professionnels issus du domaine des arts plastiques (Caroline LEGER - Mario FERRETTI - Luc NAVET - Philippe LUYTEN) selon des critères précis et selon les exigences du projet arT-bre.

Ce projet se déroulera du 7 au 30 avril 2012 pendant 3 semaines.

Chaque artiste ou équipe sélectionné(e) recevra une indemnité totale de 500€ pour ses frais divers.

### **Sélection des candidats**

La sélection des artistes s'effectuera par un jury sur base d'un dossier complet dans lequel le candidat présente :

- L'idée ou le projet artistique qu'il veut réaliser lors de l'évènement
- Le choix de la thématique par rapport aux quatre éléments (air – eau – feu – terre)
- Une description (réalisations, croquis,...) permettant de se représenter l'intérêt et la bonne fin de l'œuvre.
- Un curriculum vitae
- Un dossier présentant différentes traces du travail d'artiste (articles de presse, photos, concours,...) permettant d'avoir la démarche du candidat.
- La fiche technique reprise en annexe dument complétée.

La remise du dossier de candidature doit se faire avant le 20 janvier 2012 à l'adresse suivante : Centre Culturel du Pays des Collines - Place André Nouille, 11 - 7880 Flobecq.

Les critères de sélection seront, à la fois, la pertinence du projet artistique prévu par rapport au contexte général et la réflexion amenée au public par l'œuvre elle-même.

Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées aux candidats pour mi-février au plus tard.

Par le fait de son inscription, l'artiste accepte les diverses modalités du règlement.

### **Critères de sélection**

Les critères pour la sélection seront notamment :

- Lien avec les thèmes
- Démarche artistique
- Utilisation d'éléments naturels
- Technique utilisée
- Caractère novateur
- Adaptation au public auquel le projet s'adresse
- Qualité de la mise en œuvre du projet (évaluation du projet-papier et réalisation de celle-ci)
- Intégration au cadre naturel
- Lisibilité du développement durable au travers de l'œuvre.

### **Règlement de travail lors de l'évènement**

- La présence sur le site est obligatoire (au moins 3 jours) lors de la semaine d'installation et lors du vernissage.
- Durant la semaine d'installation, le public est invité à découvrir les artistes en action.
- Les éléments fabriqués en atelier doivent être accessoires dans l'installation et le travail in situ doit être prépondérant.

- L'emplacement de l'artiste doit se faire par un accord au préalable des organisateurs. Ceux-ci se donnent le droit des emplacements.
- Les artistes sont tenus d'amener tout outillage et tous matériaux nécessaires à la création de leur œuvre.
- Les installations réalisées restent la propriété des candidats. Le transport est à la charge de l'artiste.
- Les installations réalisées par les candidats devront être retirées au plus tard une semaine après la fin de l'évènement.
- Les organisateurs assurent les artistes en responsabilité civile durant la période du concours. Aucune assurance ne couvre toutefois ni les candidats eux-mêmes ni leur travail. Les organisateurs ne peuvent donc pas être tenus responsables des dommages causés aux candidats, à leur matériel et installation(s)
- Une convention régissant ces éléments sera rédigée entre l'organisateur et l'artiste au plus tard deux semaines après la sélection des projets.

### **Organisation**

Le Centre Culturel du Pays des Collines

[info@culturecollines.com](mailto:info@culturecollines.com)

068/542902

Place André Nouille, 11

7880 Flobecq

En partenariat avec les différentes communes du Pays des Collines : Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles et Mont de l'Enclus.

Modèle
--------

Fiche technique

1. Coordonnées du ou des candidats (si collectif)

NOM	PRENOM
GSM	EMAIL
ADRESSE	

NOM	PRENOM
GSM	EMAIL
ADRESSE	

NOM	PRENOM
GSM	EMAIL
ADRESSE	

2. Choix de la thématique selon les quatre éléments... (cochez votre choix)

- Air
- Feu
- Terre
- Eau

3. Description du travail envisagé.

4. Lieu ou type de lieu souhaité pour l'installation.

5. Besoin particulier ? si oui le(s)quel(s) ?

6. Description de la partie du projet réalisé en atelier et de la partie réalisée sur place.

7. Autres remarques ?

NB : n'oubliez pas les autres parties du dossier (CV, dossier présentant toute trace du travail de l'artiste, schéma (avec dimensions) et explications détaillées du projet)